



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE BELLEVIGNE LES CHATEAUX (49400)**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DCPAT - 2025 n° 374 du 16 avril 2025, une consultation du public est ouverte en mairie de BELLEVIGNE LES CHATEAUX, **du mardi 13 mai 2025 au vendredi 13 juin 2025 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur MAUBUISSON Cédric, responsable de site à la SAS SAUMUR BIO METHANE en vue d'obtenir l'autorisation de créer une unité de méthanisation agricole et de régularisation administrative d'un plan d'épandage des digestats liquides issus de l'unité de méthanisation soumise au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à la rubrique n° 2781 – 2b.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de BELLEVIGNE LES CHATEAUX, **du mardi 13 mai 2025 au vendredi 13 juin 2025 inclus**, aux jours et heures suivants :

Mairie de BELLEVIGNE LES CHATEAUX :

- du mardi au mercredi : de 8 h 30 à 12 h
- le jeudi de 13 h 30 à 17 h
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h
- le samedi de 10 h à 12 h

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de BELLEVIGNE LES CHATEAUX ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.